



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 77362

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'affichage de la déclaration des droits de l'homme à l'entrée des établissements scolaires. En effet, les 9 et 10 décembre prochains, vont être célébrés à la fois le centenaire de la loi de 1905 et l'anniversaire de la déclaration universelle votée à Paris par l'assemblée générale de l'ONU. Une telle initiative permettrait de rappeler nos valeurs en permanence, en particulier auprès des jeunes générations. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

À l'école, les contenus d'enseignement et les actions éducatives concourent à sensibiliser les jeunes aux valeurs de notre société, notamment à travers la notion des droits de l'homme. À cet égard, la proposition d'un affichage au sein des établissements de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 est un projet tout à fait digne d'intérêt, qui a retenu l'attention des services concernés du ministère. Pour information, l'éducation nationale a déjà diffusé la Déclaration universelle des droits de l'homme dans les établissements scolaires. Le ministère met actuellement à disposition les déclarations (1789 et 1948) et autres textes de lois relatifs aux droits de l'homme à l'adresse électronique suivante : <http://www.parcoursciviques.org/outils.php?journee=4> sur laquelle il est, bien entendu, possible d'effectuer les téléchargements. Au-delà d'un nécessaire accès aux textes fondateurs, l'éducation nationale entend adresser à tous les élèves un message fort sur la valeur et l'importance des droits de l'homme. Cette question est abordée de multiples façons au sein de notre système éducatif : d'abord dans les enseignements d'éducation civique, d'histoire-géographie et de philosophie ; mais aussi à travers les nombreuses actions que les équipes éducatives organisent dans le cadre des projets de classes ou d'établissements.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77362

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10102

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 281